

# Résumé d'évaluation

*Appui du Partenariat Mondial de l'Éducation (PME) et de l'AFD au Programme de Développement Stratégique de l'Éducation de Base (PDSEB) et au Plan Sectoriel de l'Éducation et de la Formation (PSEF)*

Pays : Burkina Faso

Secteur : Éducation de base

Évaluateur : **Esperia – Gret – Genre et Ville. Equipe coordonnée par Erland Marcer**

Date de l'évaluation : **décembre 2019 à avril 2020**

## Données clés de l'appui AFD

**Numéro de projet :** CB 1259 et CB 1299

**Montant :** 78,2 millions USD et 33,02 millions USD

**Taux de décaissement :** 100%

**Signature de la convention de financement :**  
14 novembre 2013 (PDSEB) et 15 mars 2018 (PSEF)

**Date d'achèvement :** 2018 (PDSEB) et 2022 (PSEF)

**Durée :** 5 ans

## Contexte

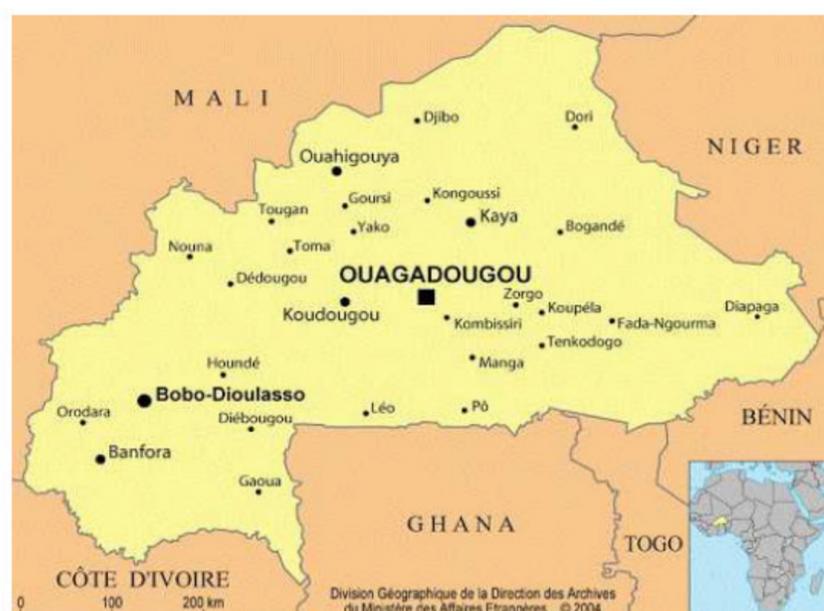
Le secteur de l'éducation de base au Burkina Faso se caractérise par une couverture scolaire de l'enseignement de base encore insuffisante malgré les progrès enregistrés, des taux de scolarisation sensiblement inférieurs à ceux atteints en moyenne par les pays d'Afrique subsaharienne, un faible taux d'achèvement du cycle primaire, de fortes disparités des taux de scolarisation selon les régions, le sexe et la condition sociale des élèves, une dégradation de la qualité des apprentissages des élèves, des coûts unitaires élevés, ainsi que des inefficiences de gestion administrative et pédagogique et un pilotage du secteur marqué par des dysfonctionnements, particulièrement aux niveaux déconcentrés et décentralisés.

Le PME appuie financièrement depuis 2013 le Burkina Faso pour la mise en œuvre du PDSEB et du PSEF. Le PDSEB est le programme porté par le MENAPPLN pour atteindre les objectifs du PSEF, qui regroupe plusieurs ministères.

Ces fonds du PME ont servi au financement des activités programmées dans le cadre des plans d'actions du PDSEB et du PSEF. Ils ont été utilisés par le MENAPPLN, sous la supervision de l'Agence Française de Développement (AFD) en tant qu'Agent Partenaire, à travers le Fonds commun multi-bailleurs géré sous la forme d'un Compte d'Affectation Spéciale du Trésor (CAST) qui intègre les ressources d'autres partenaires au développement.

## Intervenants et mode opératoire

La gestion des deux programmes associe le MENAPPLN, le MESRSI, le MFFIP, les services déconcentrés à l'échelon régional et provincial (DREPPNF et DPEPPNF) et les enseignements post primaire et secondaire (DREPS et DPEPS), ainsi que les 488 circonscriptions d'éducation de base (CEB), les PTF et la société civile.



## Objectifs

Les deux programmes visent 5 objectifs :

- le développement d'une offre d'éducation de base englobant le continuum éducatif, du préscolaire au post-primaire ;
- la résorption des disparités face à l'éducation ;
- l'amélioration de la qualité des services éducatifs ;
- la déconcentration et la décentralisation de la gestion du système éducatif ;
- le développement de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle.

## Réalisations attendues

Ces réalisations concernent :

- la réforme du préscolaire, du primaire et du post primaire en continuum éducatif ;
- la promotion de la formation professionnelle de courte durée ;
- la réforme des structures de formation des enseignants ;
- la réforme des programmes d'enseignement assorti d'un réaménagement du volume horaire d'apprentissage ;
- la mutualisation des infrastructures ;
- la gestion décentralisée du système éducatif.

## Objectifs de l'évaluation

L'objectif de l'évaluation est d'apprécier, au-delà des résultats obtenus sur le terrain à travers une analyse transversale, l'impact de l'intervention de l'AFD et du PME auprès des acteurs chargés de la mise en œuvre des deux programmes.

## Appréciation de la performance

### Pertinence du recours au fonds commun

Le choix du recours au fonds commun comme modalité d'intervention par l'AFD s'est avéré pertinent au regard des objectifs que s'était fixé l'AFD. Il a permis de garantir une cohérence des programmes tant avec la politique nationale que l'action des autres PTF, tout en répondant aux orientations françaises en la matière, de promouvoir des approches innovantes de l'AFD notamment en termes de gestion de programmes, et de renforcer la visibilité de l'AFD, consacrant le savoir-faire de l'AFD en matière de gestion des programmes d'éducation et permettant une reproductibilité de telles approches dans la sous-région.

L'approche programme, mise en œuvre depuis 2002, est pertinente, car elle permet la durabilité des activités à travers la reconduction des financements du fonds commun par les PTF et assure la cohésion d'ensemble des interventions. Le CAST permet d'harmoniser les approches et les décaissements des PTF dans le cadre d'un panier commun, de sécuriser et d'assurer la continuité des financements, de bien cibler les priorités des PTF et d'affecter les financements en priorité aux investissements. Ce financement s'est avéré pertinent pour développer la maîtrise d'ouvrage déléguée (MOD),

Les crédits du CAST sont largement déconcentrés, mais ne sont toujours pas décentralisés. Par ailleurs, le CAST est peu adapté à la gestion des situations d'urgence découlant de la dégradation des conditions de sécurité.

### Impacts sur la coordination et cohérence en matière de coopération

Le PME a contribué à une harmonisation des procédures d'intervention des PTF à travers le protocole de financement commun au moyen de versement biannuels sur un compte d'affectation spécial du Trésor (CAST) dans le cadre du PDDEB, puis du PDSEB (AFD, coopérations belge, canadienne, danoise, suisse, luxembourgeoise, UNICEF).

Les mandats des structures déconcentrées (Directions Régionales et Provinciales, CEB) ont été notablement renforcés à travers l'appui du CAST. Celles-ci concentrent 86% de ses financements. Le CAST n'a pas décentralisé ses ressources vers les communes, mais cette décentralisation peut s'opérer à travers les COGES.

Le cadre de concertation permet de suivre la mise en œuvre des réformes du système éducatif, et les plans d'action sont validés de manière collégiale. Mais les stratégies sont encore insuffisamment définies, entraînant de nombreux gaps entre prévisions et réalisations dans les documents de programmation.

### Impacts sur la mise en œuvre des programmes

La gestion du CAST a été améliorée, mais les reports de ses financements chaque année constituent une contre-performance. Certaines infrastructures prévues n'ont pas été réalisées. 5 milliards de FCFA prévus pour les investissements sont en arriérés. L'éducation secondaire, l'enseignement technique et la formation professionnelle souffrent d'un sous financement. L'approche initiée par le PME a permis de renforcer les compétences du MENAPLN en matière de planification et de programmation, Mais il existe encore des dysfonctionnements dans le cycle de planification annuelle, occasionnant des lenteurs et contribuent à freiner l'exécution des opérations et, plus généralement, l'exécution du CAST.

### Intervention de l'AFD

Le rôle de mandataire de l'AFD est apprécié, mais l'AFD doit privilégier l'approche multilatérale, mieux transférer son expertise technique, et développer les actions de formation auprès des personnels du MENAPLN.

## Conclusions et enseignements

Le sous-secteur de l'éducation de base et de l'enseignement secondaire fait encore face aujourd'hui à de nombreux défis.

Les mesures de politiques d'inclusion mises en œuvre, dans lesquelles le PME et l'AFD ont pris une part active concernent :

- la réforme en cours du système éducatif ;
- l'application de la gratuité de la scolarité ;
- l'amélioration de l'accès à l'éducation pour les populations rurales.

Ces politiques d'inclusion sont difficiles à mettre en œuvre dans certaines régions du fait des conditions d'insécurité. En matière de scolarisation des filles, en dépit des résultats encourageants, les approches ne sont pas encore généralisées.

Le PME et l'AFD ont permis la construction d'une démarche participative et d'appropriation des enjeux éducatifs du pays par les divers partenaires du système éducatif, le développement d'une capacité d'écoute et de médiation de la part des partenaires et la mobilisation des moyens au MENAPLN pour faire face à la lourdeur de gestion du dispositif, et à la fourniture des informations dans les délais imposés.

Les principales recommandations concernent :

- l'élargissement du champ d'intervention du CAST ;
- la redéfinition des conditions d'éligibilité ;
- l'amélioration des circuits d'ordonnement et de paiement du MENAPLN ;
- l'affectation d'une part plus importante des financements du CAST à l'ETFP ;
- l'amélioration du suivi statistique des infrastructures et des situations de scolarisation ;
- la réalisation d'actions de renforcement des compétences en direction des directions centrales et déconcentrées, et des communes.